

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES**

**Avis sur la complétude de l'étude d'impact
pour le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet
entre les villes de Laval et de Boisbriand
par le ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Dossier 3220-02-003

Le 5 avril 2024

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques (DEEPH) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet entre les villes de Laval et de Boisbriand par le ministère des Transports et de la Mobilité durable est complète. En fait, il s'agit de s'assurer que tous les renseignements essentiels qu'elle doit citer, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 42 de la Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure (LQ 2020, c 27) (LACPI) sont présents.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sur la complétude de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Enfin, il indique le résultat de cette évaluation de complétude ainsi que la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2021-08-12	Réception de l'avis de projet
2021-08-25	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-09-06 au 2021-10-05	Consultations publique et interministérielle sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-11-04	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors des consultations publique et interministérielle
2024-03-07	Réception de l'étude d'impact et de son résumé
2024-03-15	Transmission d'un avis de non-concordance des documents
2024-04-05	Réception de l'étude d'impact, de l'addenda à l'étude d'impact et de son résumé

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le pont Gédéon-Ouimet se situe sur l'autoroute 15, aussi appelée autoroute des Laurentides. Il franchit la rivière des Mille-Îles, entre la ville de Laval, un territoire hors d'une municipalité régionale de comté (MRC), et la ville de Boisbriand, faisant partie de la MRC de Thérèse-de-Blainville. Toutes deux sont membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Inauguré en 1958, le pont Gédéon-Ouimet est une infrastructure majeure pour la grande région de Montréal accueillant jusqu'à 140 000 véhicules par jour. Il s'agit du principal corridor de transport reliant Montréal et Laval, à la Rive-Nord, ainsi qu'un des liens autoroutiers les plus achalandés de la province de Québec.

Le pont actuel, d'une longueur d'environ 1 kilomètre et d'une largeur totale de 28 mètres, est composé de deux culées et 40 piles, d'un tablier de type dalle sur poutre avec trois voies de circulation de 3,7 m chacune par direction, un accotement de moins d'un mètre, et séparées par une glissière rigide médiane. Compte tenu de l'état de dégradation avancé du pont arrivant à sa fin de vie utile, de sa non-conformité en matière de capacité sismique, de son gabarit insuffisant pour l'ajout de voies réservées au transport collectif et d'une piste polyvalente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable préconise sa reconstruction complète.

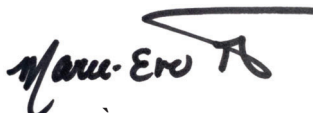
Le projet consiste ainsi à la reconstruction d'un nouveau pont d'une longueur d'un peu plus de un km, composé de deux structures indépendantes, d'une largeur d'environ 25 mètres chacune, à 4 voies par direction, dont une voie réservée au transport collectif, et des accotements de 3 m de chaque côté des structures. Une distance de 4 m séparera les deux tabliers du nouveau pont et une piste polyvalente sera aménagée sur le tablier en direction sud du nouveau pont afin de favoriser les déplacements des cyclistes et des piétons. Le tablier en direction nord sera construit en aval hydraulique du pont existant tandis que le tablier en direction sud sera construit à l'emplacement du pont actuel. La durée de vie de ce nouveau pont à poutres (similaire à l'existant) est de 75 ans. Selon l'initiateur de projet, le coût du projet serait de plus de 100 millions de dollars et les travaux s'échelonnent sur une durée de 7 ans.

3. ÉVALUATION DE LA COMPLÉTUDE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

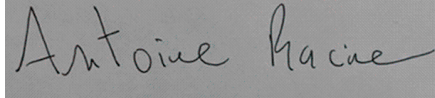
L'évaluation de la complétude de l'étude d'impact a été effectuée par la DEEPH au regard des éléments cités au bordereau de complétude. À cet égard, l'analyse du dossier démontre que l'étude d'impact incluant les documents complémentaires est complète puisqu'elle contient tous les renseignements identifiés à l'article 52 de la LACPI ainsi que de la directive du ministre, datée du 25 août 2021. Tel que requis, l'initiateur a également déposé le résumé de l'étude d'impact. De plus, le ministre pourra, en tout temps, questionner ces éléments et demander à l'organisme public de fournir des renseignements, d'approfondir certaines questions ou d'entreprendre certaines recherches qu'il estime nécessaires conformément à l'article 31.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée est complète au sens du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 42 de la LACPI, nous recommandons d'indiquer à l'initiateur d'entreprendre l'étape de la période d'information publique prévue à la sous-section 2 de la section V du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets.



Marie-Ève Thériault, Biol. M. Sc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des
projets hydriques



Antoine Racine, Géogr., M. ATDR, Urb.
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des
projets hydriques